

A la veillée -- Glose hebdomadaire et feuilleton d'actualité par C. L'Habitant

PIERRE CORNICHON

23

ou

Marie-toi à ta porte
Avec gens de ta sorte

Ile Partie :---La justice des hommes

XV.—Le témoignage d'Eurémie

Il fut long, verbeux, mouvementé et parfois interrompu par le juge lui-même, que cette proximité ennuyait. Les badauds, au contraire, s'en délectaient.

Voici quelques bribes de ce témoignage qui amusa tant l'auditoire.

Question.—Arrivez aux faits.

Réponse.—Les faits sont que quand M. Jéhu a vu qu'il ne pouvait jouer aux cartes avec moi, vu que j'avais promis la partie au jeune monsieur qui m'avait accompagnée à la veillée, il a commencé à être de mauvaise humeur, vu que quand est arrivé son tour de jouer il s'est adressé à moi et en me faisant un clin d'œil il a dit "Je joue avec les veuves, ce soir"... Comme de bonne et quand même c'était le maître de la maison qui me demandait, je n'étais pas pour faire un affront au jeune monsieur qui m'avait priée le premier.

J'ai refusé poliment en donnant mes raisons, alors il en a demandé une autre et s'est mis à jouer contre nous. Mais les hommes qui ne jouaient pas parlaient des rouges et des bleus, de la conscription, de M. Borden et de M. Laurier. M. Jéhu, au lieu de surveiller son jeu, se mêlait à la conversation de ceux qui ne jouaient pas et passait son temps à sacrer contre la conscription et à invectiver M. Borden. Puis quand il a vu qu'il avait fait capot, il a bien voulu dire que j'avais triché, ce monsieur !... Je lui ai répondu...

Ici le tribunal intervint, pour faire cesser ce verbiage inutile, mais le témoin n'en continua pas moins :

—Là dessus il s'est fâché, c't hommé.

Quand elle a vu que ça s'envenimait, et que la politique s'en mêlait, la boisson aussi, comme de raison, madame Jéhu lui a dit à plusieurs reprises : "Johnny, chauffe donc le poêle, plutôt; on dirait que ça commence à refroidir ici dedans".

A la fin il s'est décidé, mais en bougonnant. Il a gaffé le tisonnier et s'est mis à fourgailler dans le poêle comme pour le défoncer. Madame Jéhu avait honte, comme de raison, c'te pauvre femme; elle le regardait faire et avait l'air de dire : "C'est ça, fais ton fin, là; fais ton fin, pendant qu'il y a du monde dans la maison !..."

Ici nouvelle intervention du tribunal qui demanda que l'on mit fin le plus tôt possible à ce témoignage dont il ne voyait pas l'utilité. L'avocat de la défense, M. Piton, déclara alors qu'il voulait prouver que ce soir-là M. Jéhu était tellement excité, contrarié et ému par diverses causes qu'il pouvait bien, contrairement à sa déclaration, ne pas se rappeler s'il avait fermé

la porte de l'écurie, et le témoin poursuivit son témoignage tendant à prouver que M. Jéhu était assez éméché et excité qu'au retour de sa visite à l'écurie il ne fut plus en état de se rappeler s'il avait laissé la porte ouverte ou fermée.

Mais où Dame Eurémie passa un quart d'heure mouvementé, ce fut lorsque l'avocat Cruchon lui fit subir un contre interrogatoire, qui atténua de beaucoup l'effet produit par les réponses aux questions, le plus souvent suggestives, posées par l'avocat de la défense, M. Piton.

L'AVOCAT CRUCHON. Question.—Vous avez dit à plusieurs personnes, Madame, que ce soir-là M. Jéhu était ivre. C'est là une accusation fort grave—Sur quoi vous basez-vous pour formuler cette accusation.

Réponse.—J'ai dit qu'il en avait plein son capot, c'est ce que j'ai déclaré à la cour tout à l'heure.

Question.—Qu'entendez-vous par en avoir plein son capot ?

Réponse.—J'entends qu'il en avait assez.

Question.—Sur quoi vous basez-vous pour dire qu'il avait pris de la boisson ?

Réponse.—Tout le monde s'en est aperçu; il avait les yeux cailles et il sentait la vieille tonne.

Question.—Vous déclarez, que personnellement, vous l'avez vu prendre de la boisson ce soir-là ? Peut-être l'avez-vous, par politesse, incité à en boire un verre ?

Réponse.—Merci, j'ai pas été lui mettre les doigts; il a coutume de boire tout seul.

Question.—Mais l'avez-vous vu boire ce soir-là.

Réponse.—J'ai déjà répondu assez souvent à cette question là. Quand il passait de l'autre bord, où était l'armoire, avec deux ou trois de ses amis, et qu'ils revenaient dix minutes après en tousant, qu'est-ce qu'ils avaient été faire là ?

Question.—Vous avez entendu M. Jéhu, vous jurez positivement avoir entendu M. Jéhu dire devant plusieurs personnes qu'il avait fermé la porte de l'écurie.

Réponse.—Je n'ai jamais dit cela. Je n'ai jamais dit qu'il l'avait laissé ouverte ou qu'il l'avait fermée, mais j'ai dit que ce soir-là il était assez excité, puis ensuite assez endormi pour ne se rappeler de rien... * * *

Finalement il se trouva que le contre interrogatoire subi par madame Eurémie annulait presque, tout au moins infirmait notablement les déclarations qu'elle avait faites lors du premier interrogatoire.

Il en fut de même de plus d'un témoin et tout particulièrement des témoins les plus zélés.

(A suivre)

Nos produits en Europe

Beurre, fromage, miel, conserves de rhubarbe, bluets, poisson, etc.

Constatations du président général de la Coopérative Fédérée, M. J.-Arthur Pâquet, qui arrive d'Europe, après deux mois d'absence

En attendant que le président général de la coopérative fédérée fournisse lui-même à la page de la Coopérative un état détaillé des constatations qu'il vient de faire en Europe, où il a passé plusieurs semaines dans le but d'y assurer une meilleure place pour nos produits agricoles et même pour ceux de nos pêcheries, nous croyons devoir résumer l'interview que, dès son retour à Québec, il donnait aux journalistes présents. On constatera par ces quelques lignes que le voyage de M. Pâquet, et de M. Paul-Emile Caron, qui lui servait d'assistant, a été fructueux, et que les deux voyageurs n'ont pas perdu leur temps là-bas.

—“Un marché très vaste nous est assuré en Angleterre, si les producteurs agricoles de la province de Québec s'appliquent à fournir aux commerçants anglais la marchandise uniforme qu'ils réclament. Le beurre, le fromage, le miel, les conserves de bluets, de rhubarbe, etc., sont en grande demande et il ne tient qu'à nous d'asseoir solidement nos positions”.

—“Notre province est actuellement la province la mieux accréditée du Dominion, en Angleterre”, a déclaré le gérant de la Coopérative, “et les hommes d'affaires d'outre-mer le proclament hautement. L'un d'eux, le gérant à Londres de la Banque de Montréal, me faisait même, quelques jours avant mon départ, la déclaration suivante : “Tant que la province de Québec sera administrée de façon aussi sage et éclairée qu'elle l'est actuellement, elle inspirera confiance au monde entier”.

M. Paquet a passé près de quinze jours à Londres, où il a fait, en compagnie de M. H. Scard, officier du “Port of London Authority” et de M. A.-E. Griffith, représentant du gouvernement canadien, une enquête approfondie sur les conditions d'arrivage de nos produits sur le marché anglais :

—“Je suis entièrement satisfait des résultats de cette enquête”, a déclaré le gérant de la Coopérative, “j'ai acquis la certitude que le beurre et le fromage, que nous expédions là-bas en assez grande quantité, arrivent au port en excellente condition. J'en suis d'autant plus fier que l'on avait déjà critiqué assez âprement nos méthodes d'expédition. J'ai constaté qu'elles sont de tout premier ordre”.

M. Paquet a fait la traversée en compagnie de M. Paul-Emile Caron, secrétaire du ministre de l'Agriculture de la province de Québec. Le but principal du voyage de MM. Paquet et Caron était d'enquêter sur les conditions actuelles du marché européen et de trouver, pour la Coopérative, des représentants commerciaux dans les principaux pays d'Europe, notamment en Angleterre, en France, en Belgique et en Allemagne. Les deux délégués ont complètement réussi dans leurs démarches. Ils reviennent heureux des belles perspectives qu'offre à la province de Québec le marché d'Europe. Ils ont choisi des agents sûrs, dans les quatre pays précités, et les noms de ces collaborateurs étrangers seront publiés sous peu.

Pendant leur court séjour dans la capitale anglaise, MM. Paquet et Caron ont organisé une exposition de nos principaux produits agricoles, dans les vitrines du bureau de la province de Québec au Kingsway. Ces produits : du miel, du beurre, du fromage, des conserves de saumon, de rhubarbe, de bluets, etc., ont fait l'admiration de milliers et de milliers de passants qui défilent chaque jour devant les bureaux de la province, à Londres.

Miel et poisson.—“Les perspectives sont très encourageantes”, déclare M. Pâquet. “Plusieurs maisons de commerce m'ont demandé des échantillons de saumon et de miel. Elles préfèrent que le miel leur soit envoyé en baril de 400 à 450 livres au lieu d'être exporté par canistres de cinq, dix et trente livres. Quant au saumon de Gaspé, il a été admiré, là-bas, et on m'a demandé des cotations.

En Nouvelle-Zélande.—Au cours de son voyage, M. Pâquet a rencontré des agents commerciaux de la Nouvelle-Zélande, avec lesquels il a eu d'intéressantes entrevues. “Au sujet de l'expédition, du fromage en Angleterre”, dit-il, “ces officiers se sont déclarés disposés à s'entendre avec les autres pays pour empêcher que les envois se fassent simultanément. Lorsque le fromage est expédié en grande quantité sur le marché, les spéculateurs en profitent pour l'acheter à de meilleures conditions et les baisses qu'ils produisent sont toujours préjudiciables aux producteurs.

Nous devons remettre à notre édition de la semaine prochaine la publication d'une lettre fort intéressante et très documentée qu'a bien voulu nous remettre M. J.-A. Pâquet, le président du Conseil exécutif de la Coopérative Fédérée de Québec, comme complément de l'article ci-haut.

Dans la Beauce

Il est proposé par Paul Rodrigue, secondé par Omer Pomerleau, que l'honorable H.-S. Béland, ministre du Rétablissement Civil des soldats et que Monsieur J.-Hugue Fortier, député du comté à la Législature

Provinciale, soient nommés tous deux présidents d'honneur de la société d'Agriculture de Beauce, Division “A” pour l'année 1925 et que copie de cette résolution leur soit transmise, et qu'elle soit publiée dans le journal “L'Eclair” et “Le Soleil”, etc. Adopté à l'unanimité. Vraie copie, Joseph Roy, Secrétaire.



Ne salit
par tous
ciers et M

LE minist
qu'à mic
1925, des so
la protection
Baie Saint-Pa
rency, P.Q., l
cachetées, ad
leur envelopp
“Soumission p
Baie Saint-Pa

On peut co
de contrat, et
les de soumissi
à Ottawa, aux
à l'édifice du
à la Station
qu'au bureau

On ne tiendr
sur les formul
ment aux con
formules.

Un chèque
soumission, fa
publics et acc
accompagner
aussi comme
Canada et des
fer National-C
si c'est néces

Remarque.—
des Travaux p
en fournissant
la somme de \$
Travaux publi
missionnaire off

8167

Ministère des
Ottawa, le

LE minist
jusqu'à
juin, 1925, le
et améliorati
I.-O., comté d
nions devront
gné, et porter
les mots : “So
Sainte-Pétronil

On peut con
contrat, et se
de soumission
à Ottawa, aux
édifice du bur
tion Postale
bureau de pos

On ne tiendr
tes sur les fo
conformément
tes dites formul

Un chèque
soumission, fa
publics et acc
accompagner
aussi comme
Canada et des
fer National-C
si c'est néces

Remarque.—
des Travaux p
en fournissant
la somme de \$
des Travaux
soumissionnair

Par ord

8163

Ministère des

Ottawa, le

B.F.

En tout pay
L'INVENTI

MARI

364 rue
72½ rue S

et